

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1 – UN BUDGET 2010 CENTRE SUR UN EFFORT D'INVESTISSEMENT MAJEUR ET LA MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1.1 – Des perspectives économiques et financières 2010 rendues encore plus incertaines du fait d'une réforme des finances locales excessivement inquiétante .....page 4
- 1.2 – Des finances communales dont les nouvelles recettes fiscales permettent de restaurer une réelle capacité d'autofinancement .....page 6
- 1.3 – Une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sera poursuivie.....page 9
- 1.4 - Un endettement contenu mais qui demeure préoccupant.....page 12

### 2 – LES INVESTISSEMENTS INSCRITS EN 2010

- 2.1 – La mise en oeuvre du PPI 2010-2014.....page 15
- 2.2 – Les principales recettes d'investissement.....page 15

### 3 – LES PRIORITES DU BP 2010 DECLINEES PAR POLES

- 3.1 – Pôle Proximité, Solidarité, Citoyenneté.....page 16
- 3.2 – Pôle Ville Durable.....page 19
- 3.3 – Pôle Développement/Attractivité.....page 24
- 3.4 – Pôle Management des Ressources.....page 27

Annexe : liste des autorisations de programme et crédits de paiement dans le cadre du PPI 2010/2014

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

## INTRODUCTION

Les incertitudes économiques et sociales pèsent fortement sur la société. Cela est particulièrement sensible pour les collectivités locales, et notamment les communes, dont les politiques publiques restent les plus proches des préoccupations du quotidien. Les conséquences humaines de la crise, dont aucun élément ne permet de dire qu'elle est derrière nous, accentuées par la politique du Gouvernement, continuent de se propager, aggravant une situation économique et sociale déjà tendue.

En effet, les signes tangibles de guérison de l'économie mondiale sont particulièrement ténus. Les résultats des entreprises pour cette année sont, certes, moins mauvais qu'attendu mais laissent toutefois planer le risque d'une deuxième récession plus sévère encore, même si l'évolution actuelle de l'économie laisse entrevoir une légère reprise pour le deuxième semestre 2009. Cette légère reprise repose en fait de nouveau sur une bulle financière basée sur la spéculation, déjà à l'origine de la présente crise, et qui laisse craindre une nouvelle rechute à tout moment. La crise structurelle de l'économie est loin d'être résolue. Les nombreux plans sociaux risquent de ne produire leurs effets que dans les mois à venir. D'ores et déjà, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de plus de 25 % en un an, et même de 30 % pour les jeunes.

Après la récession de 2009, les prévisions pour 2010 restent moroses. La prévision de croissance du Gouvernement pour la construction du budget de l'Etat en 2010 est de 0,75%.

A cela s'ajoutent des perspectives inquiétantes en ce qui concerne l'épuisement, à terme, des réserves énergétiques primaires et des matières premières, entraînant des coûts de plus en plus élevés. Sur ce plan, force est de constater que les mesures envisagées par l'Etat ne correspondent pas aux enjeux prévisibles d'une crise énergétique qui semble inévitable.

Parallèlement à cela, les collectivités locales sont affaiblies par l'absence de dynamique de leurs ressources. Les dotations de l'Etat ne devraient progresser que de 0,54% en 2010, après une année 2009 exceptionnellement faible de ce point de vue, puisque pour la première fois ces dotations étaient en diminution. Cette situation s'aggravera avec la mise en oeuvre annoncée de la réforme des collectivités et des finances locales, qui affaiblira à la fois les ressources et la dynamique de la fiscalité locale. Réforme qui pourrait également se traduire, avec la suppression annoncée de la taxe professionnelle, par une pression fiscale moindre pour les entreprises au détriment des ménages (ces derniers pourraient supporter 73% de la fiscalité locale contre 49% aujourd'hui).

L'argument de l'endettement développé par le Gouvernement face à la crise ne peut être celui des collectivités locales, puisque l'on sait que celles-ci ne peuvent pas afficher un déficit. Ce déficit du budget de l'Etat a plus que doublé en un an pour atteindre 125,8 milliards d'euros au 30 septembre, le déficit atteignant 84% du PIB. Le maintien des niches fiscales et du bouclier fiscal prive l'Etat de ressources substantielles qui pourraient être redistribuées.

Dans ce contexte, la seule dotation dynamique sera celle apportée par la création de la Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) qui sera en hausse d'un million d'euros. Cela conforte ainsi la dynamique du territoire qui est au coeur de la politique mise en oeuvre par la Ville avec ses partenaires.

Face à la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, la Ville continuera en 2010 de valoriser et promouvoir les coeurs de métiers qui sont les siens, et qui sont les principales attentes des rouennais : l'action sociale, l'entretien du domaine public et l'amélioration du cadre de vie.

La volonté d'investir pour l'attractivité de Rouen sera confirmée dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement (PPI) qui en est le fil rouge. Cela se concrétisera notamment par la mise en place d'équipements de proximité, crèches et écoles, le soutien au développement culturel et commercial du centre-ville, en particulier grâce au projet art et essai au cinéma République, la modernisation des espaces publics et le plan de patrimoine.

# **1 – UN BUDGET 2010 CENTRE SUR UN EFFORT D'INVESTISSEMENT MAJEUR ET LA MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Sur un fond d'incertitude lié à l'environnement économique se greffe une profonde mutation des finances locales et de l'organisation des collectivités territoriales. C'est dans ce contexte de fragilité économique et d'instabilité que le budget 2010 est construit. Il sera marqué par un volontarisme affirmé de poursuivre l'action municipale engagée depuis mars 2008, dont le plan pluri-annuel d'investissement (PPI) est désormais le fil rouge.

## **1.1 - Des perspectives économiques et financières 2010 rendues encore plus incertaines du fait d'une réforme des finances locales excessivement inquiétante**

Aux Etats-Unis, les premiers signes de stabilisation sont apparus à la fin du premier semestre (recul du PIB de **- 0,25%** sur le trimestre, soit **- 1%** en rythme annuel). Cette évolution laisse désormais entrevoir une légère reprise pour le deuxième semestre 2009 et un taux faiblement positif pour l'année 2010. Au vu des indices, c'est l'industrie qui semble bénéficier de cette amélioration. Le secteur des services reste un peu plus en retard. Le taux de chômage atteint **9,7%** contre **4,7%** fin 2007.

En zone euro, la situation correspond en moyenne à une stabilisation. En pratique, le PIB recule en Italie (**- 0,5%**), et plus encore en Espagne traduisant une crise structurelle (de même qu'au Royaume-Uni). En partant du point le plus bas atteint au premier trimestre 2009, la croissance est *a priori* positive en France et en Allemagne. Le niveau d'activité reste cependant au second semestre largement inférieur à celui d'avant la crise (**- 2,6%** en France et **- 7%** en Allemagne) Un rebond technique est cependant probable au second semestre notamment sur les stocks (cas de l'industrie automobile en particulier). Contrairement aux Etats-Unis, la consommation des ménages reste un facteur de relative résistance (hors Espagne) du fait d'une situation financière meilleure (taux d'épargne entre **10** et **15%**). La hausse du chômage reste cependant préoccupante, et, si l'on prévoit une stabilisation (à **9,5%**) celle-ci sera due à la multiplication des emplois précaires (CDD, intérim). Compte tenu d'un PIB encore en recul de **4,7%** sur un an et d'un risque déflationniste, la Banque Centrale Européenne maintiendrait son taux directeur à **1%** jusqu'au début 2010.

Ainsi, si l'effondrement des économies semble arrêté, rien n'annonce une reprise vigoureuse qui effacerait rapidement les pertes subies. L'impact sur les ressources publiques, dont la brutale contraction est la principale cause de la crise des finances publiques, sera lent à se faire sentir alors que la dette publique (**100%** du PIB avant 2012) et les charges induites continueront à croître. Le déficit public restera excessif en 2010 : **8,4%** du PIB selon la Cour des Comptes.

### **Une réforme des finances locales excessivement inquiétante**

La réforme des finances locales associée à la suppression de la taxe professionnelle va bouleverser les recettes des collectivités locales, minant leur autonomie et les rendant plus dépendantes d'un Etat demeurant impécunieux.

A l'heure où sont écrites ces lignes, les discussions sont en cours en particulier sur l'intéressement des territoires au développement des entreprises (en affectant une part de la cotisation complémentaire au bloc communal).

Cependant, le schéma d'ensemble des ressources fiscales de remplacement de la taxe professionnelle semble se dessiner progressivement.

Il s'agirait de créer :

- une Cotisation Locale d'Activité (CLA) qui reposerait sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière,
- une Cotisation Complémentaire sur la Valeur Ajoutée (CCVA) dont la progressivité du taux dépendrait du chiffre d'affaire (de **0%** pour le CA inférieur à **0,5 M€** à **1,5%** pour les CA supérieurs à **50 M€**).

Des mesures d'allègement permanent viendront compléter le dispositif.

La répartition des ressources de remplacement de la taxe professionnelle est en cours de discussion. En première analyse le bloc communal recevrait :

- L'intégralité de la CLA,
- La part TH du Département et la part TFB de la Région,
- Les frais d'assiette transférés par l'Etat,
- Les DMTO transférés par l'Etat (Droit de Mutation à Titre Onéreux),
- La TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales),
- Environ la moitié de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau).

Les Régions et les Départements recevront l'intégralité de la CCVA. Cependant, cette répartition est laissée à l'initiative du Parlement, en particulier sur la répartition d'un pourcentage de la CCVA au bloc communal qui fait l'objet d'une demande forte des élus, afin de ne pas rompre les liens qui unissent les territoires communaux au développement économique.

En 2010, les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre percevraient une compensation pour la suppression de la TP égale au produit que donnerait la TP en 2010 sans réforme, calculée soit sur le taux 2008 et les bases 2010, soit sur le taux et les bases 2009 . Cette réforme se déclinerait donc en deux phases :

- en 2010, les entreprises bénéficieraient immédiatement de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la Cotisation Economique Territoriale
- pour les collectivités et leur groupement, 2010 constituerait une année charnière avant une modification profonde en 2011 des types de ressources allouées à chaque catégorie de collectivité ainsi qu'à leur groupement.

Par ailleurs, le PLF 2010 prévoit l'instauration de « la Taxe Carbone » dont le rendement est estimé à 45 milliards. Pour la ville de Rouen, le coût de cette mesure est estimé à **230 000 €**. L'article 6 crée un crédit d'impôt sur le revenu forfaitaire destiné à restituer aux ménages le montant de la taxe carbone. L'article 7 prévoit de rembourser aux exploitants agricoles **75%** de la taxe carbone acquittée. En revanche aucune disposition ne prévoit jusqu'à présent le remboursement aux collectivités alors que celles-ci sont très impliquées dans la lutte contre le changement climatique au travers de leurs politiques locales (transports, chauffage urbain, etc...)

## **1.2 - Des finances communales dont les nouvelles recettes fiscales permettent de restaurer une réelle capacité d'autofinancement**

Le plan pluriannuel d'investissement présenté au Conseil municipal en juillet dernier a été élaboré avec comme objectif d'assurer un niveau d'investissement ambitieux tout en garantissant une stabilisation voire en réduisant un niveau d'endettement devenu trop lourd pour la collectivité et en contenant des dépenses de fonctionnement dont la maîtrise demeure un enjeu majeur. Le BP 2010 s'inscrit dans cette perspective.

### **1.2.1 - Les dotations de l'Etat**

La prévision 2010 de ressources provenant des dotations de l'Etat est quasiment stable par rapport à la prévision 2009, **45,20 M€** au BP 2009, **45,45 M€** au BP 2010 soit une progression de **0,54 %**. Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine est reconduit pour un montant identique à 2009, soit **2.386 K€** (enveloppe normée à + 1,2% dont le FCTVA, soit une DGF à + 0,6%).

### **1.2.2 - Les autres dotations**

#### **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

Comme prévu au BP 2009, la Ville n'est plus éligible à ce dispositif et a donc supporté une chute de **600 000 €** de cette ressource sur deux ans. La prévision est donc à **0** en 2010.

#### **Les dotations de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR)**

Au regard du contexte économique difficile et des zones d'incertitude concernant la réforme des finances locales, la prévision est ajustée de façon prudente.

- l'attribution de compensation pour un montant de **17 566 131 €**
- la dotation de solidarité communautaire pour un montant de **3 729 000 €**

La DSC bénéficie habituellement du dynamisme des bases de TP ; or, l'année 2010 sera encore une année délicate de reprise économique et les nouvelles modalités de calcul rendent l'exercice de prévision difficile. Le montant est réajusté au niveau constaté en 2009.

Cependant, la création d'une grande communauté réunissant la Communauté d'Agglomération Rouennaise, la Communauté d'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine, la Communauté de Communes de Seine-Austreberthe et la Communauté de Communes du Trait/Yainville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit un bassin de 493.382 habitants devrait permettre à Rouen de bénéficier d'un surplus de dotation estimé à environ **1 M€** au titre de la revalorisation des dotations de l'Etat à la CREA. Cet apport de ressources en temps de contrainte financière est une excellente nouvelle et conforte la ville dans son choix exprimé le 17 octobre d'y participer.

### **1.2.3 - Les recettes fiscales et les autres recettes**

#### **La fiscalité directe locale (taxes-ménages)**

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif 2010 sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes ménages de **+ 1,90 %** pour la taxe d'habitation, **+ 0,72 %** pour le foncier bâti et de **0%** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance.

Ces deux dernières années, le Parlement a fixé cette revalorisation à **2,5%** et **1,6%**. Dans la mesure où l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF 2010 sera faible, il est vraisemblable que l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition ménagères (TH, TF, TFNB) soit fixée à un niveau nettement inférieur à l'an passé. La prévision est ajustée à **1,2%**.

## L'évolution des bases et des taux d'imposition

### L'évolution des bases

#### EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 2003 A 2010

##### Montant des bases nettes fiscales définitives et projetées pour 2010 (Données en euros)

Bases notifiées	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	113 473 925	117 091 482	122 245 676	125 344 315	127 732 579	132 767 238	138 564 000	143 103 002
Foncier bâti	123 682 527	127 182 974	130 208 339	133 600 632	136 412 077	139 642 400	143 868 000	146 639 105
Foncier non bâti	212 991	225 519	217 162	230 475	241 358	239 433	220 500	223 146
<b>TOTAL</b>	<b>237 369 443</b>	<b>244 499 975</b>	<b>252 671 177</b>	<b>259 175 422</b>	<b>264 386 014</b>	<b>272 649 071</b>	<b>282 652 500</b>	<b>289 965 253</b>

##### Evolution des bases nettes fiscales notifiées en pourcentage

Evolution des bases notifiées	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008	2010/2009
Taxe d'habitation	2,50%	3,20%	4,40%	2,50%	1,91%	3,94%	4,37%	3,28%
Foncier bâti	2,51%	2,80%	2,40%	2,60%	2,10%	2,36%	3,03%	1,93%

Source : Etat 1259 MI – Services fiscaux

Dans l'attente de la notification des bases, qui n'interviendra qu'au premier trimestre 2010, l'hypothèse retenue concernant leur évolution est proposée selon le scénario suivant :

- **+ 3,28%** pour les bases de la taxe d'habitation. Cette hypothèse repose sur une anticipation de l'évolution morose du marché de l'immobilier marqué par la crise en cours,
- **+1,93%** pour le foncier bâti. La reprise progressive du marché immobilier permet d'afficher un chiffre positif tout en restant prudent sur cette évolution favorable.

### Les taux d'imposition

La ville procédera au vote des taux d'imposition lors de l'adoption du budget au cours du mois de janvier prochain.

A ce niveau de la prévision budgétaire, il est envisagé une augmentation fiscale par rapport à 2009 de **8%**. La décision finale sera prise, une fois les ultimes équilibres du BP 2010 arrêtés, la municipalité se réservant la possibilité d'appliquer une évolution différenciée des taux. En tout état de cause le cadrage du budget 2010 est construit avec une ressource fiscale supplémentaire d'environ **4,8 M€**.

Le solde net entre la nouvelle exonération liée aux normes environnementales et la fin de l'exonération de la taxe foncière sur les immeubles bâtis non éligibles au dispositif d'économie d'énergie est estimé à **+ 300 000 €**.

	Taxe d'habitation*		Foncier bâti*		Foncier non bâti*	
	2009	Prévision 2010	2009	Prévision 2010	2009	Prévision 2010
Ville	19,99 %	21,59	21,01 %	22,69	25,08 %	27,09
Département	6,53 %		13,16 %		22,74 %	
Région	/		4,42 %		9,20 %	
Taxe spéciale d'équipement	0,031 %		0,056 %		/	

\* Hors variation différenciée des taux

Le tableau suivant compare la moyenne des taux pratiqués par l'ensemble des grandes villes qui relèvent de la taxe professionnelle unique (TPU) par rapport aux taux de la Ville de Rouen :

	Moyenne de l'ensemble des Villes en T. P.U. (2009) *	Taux d'imposition 2009 pour la Ville de ROUEN
<b>Taxe d'habitation</b>	20,04%	19,99%
<b>Foncier bâti</b>	22,75%	21,01%
<b>Foncier non bâti</b>	43,43%	25,08%

Source : Association des Maires de Grandes Villes de France et Dexia (villes en T.P.U. ou mixte)

### Les autres recettes

Au-delà des contributions directes, la Ville de Rouen perçoit :

**La taxe additionnelle communale aux droits de mutation** : depuis quelques années, l'évolution observée de cette recette tant en volume qu'en valeur, a fait preuve d'un certain dynamisme, grâce à la bonne tenue du marché de l'immobilier. Les comptes administratifs 2007 et 2006 font désormais apparaître une recette supérieure ou égale à **4,5 M€**. L'évolution de cette recette étant toutefois incertaine, compte tenu de la dégradation du marché immobilier, la prévision budgétaire pour 2010 sera limitée à **3,6 M€**, soit au même niveau que 2009 après réajustement en décision modificative.

**Les droits de stationnement** : en 2009, il a été prévu une somme de **1,9 M€** au budget primitif. Ce montant sera reconduit en 2010.

**La taxe sur l'électricité** : son niveau d'encaissement devrait se situer à **1,8 M€** car elle est relativement stable d'une année sur l'autre.

**Rôles supplémentaires** : Le montant est estimé de façon prudente à **150 000 €**.

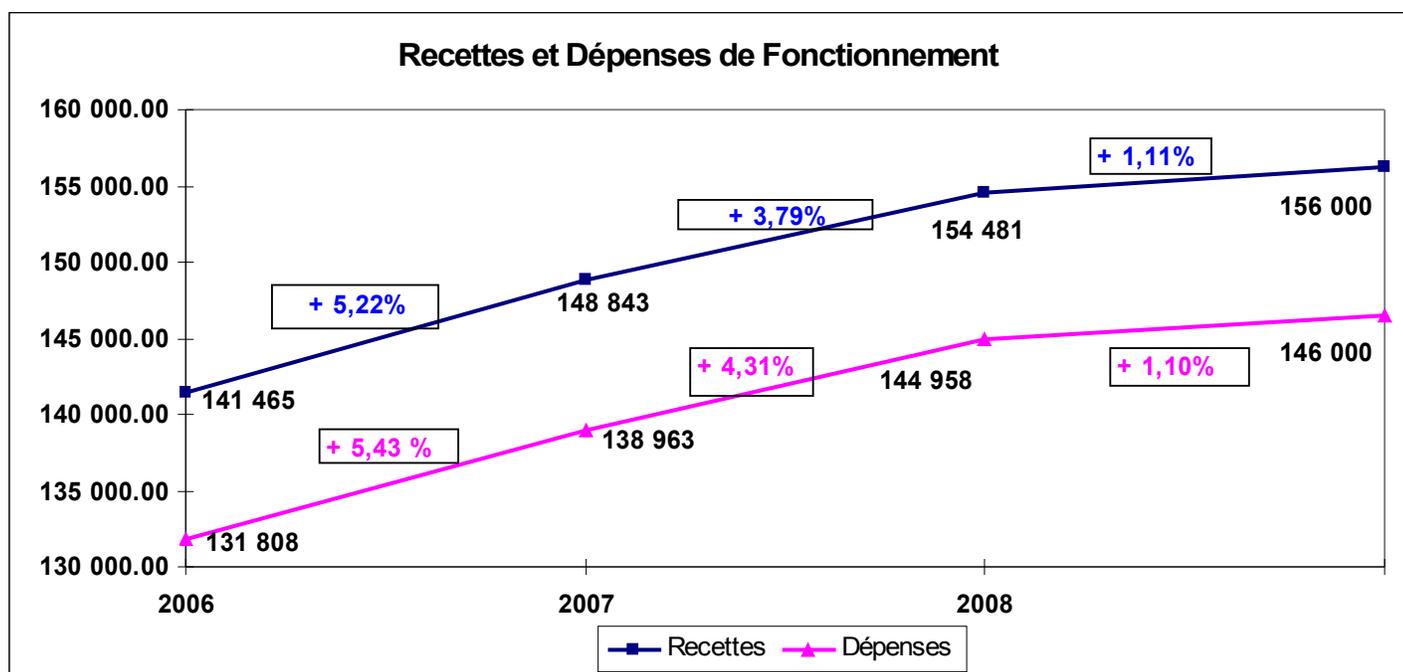
En terme de co-financements, une vigilance particulière accompagnée de procédures adaptées participeront à l'amélioration des recettes.

### 1.3 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sera poursuivie

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2010, les services se sont attachés à ajuster leurs demandes au plus près de leurs besoins ; l'étroitesse des marges de manœuvre financières conduit les services à faire preuve de rigueur dans la gestion.

La comparaison de l'évolution des dépenses et des recettes de la collectivité de BP09 à BP10 est toutefois difficile compte tenu de l'évolution des périmètres pris en compte et notamment des conséquences budgétaire de l'exposition « Normandie Impressionniste » qui génère pour plus de **3,2 M€** de dépenses et environ **3 M€** de recettes.

En tout état de cause, l'évolution des dépenses et des recettes en cours d'arbitrage se situera clairement dans la même tendance que celle de l'an passé, c'est-à-dire une rupture de l'effet ciseau qui sape l'épargne nécessaire au financement de l'investissement.



L'effort porte principalement sur les moyens de fonctionnement des services qui n'évoluera pas plus que les prévisions d'inflation, tout en intégrant de nouvelles contraintes (Taxe Carbone pour environ **230 000 €**).

Le soutien au fonctionnement du hangar 23 (**1,36 M€** au BP10) ou au CCAS (**3,7 M€** au BP10) sera à nouveau prévu dès le vote du budget primitif.

#### La nécessaire régulation de la croissance de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, en progression de **2.60%** par rapport à 2009. Ce pourcentage prend en compte les transferts de personnel du GIP-GPV et du CCAS à la Ville ; il n'inclut pas les dépenses en personnel de l'exposition « Une ville pour l'impressionnisme ». Ces dépenses étant implicitement liées au PPI 2010-2014, il est indispensable de maîtriser leur évolution, considérant l'augmentation quasi mécanique liée notamment au Glissement Vieillesse Technicité (évolution normale de la carrière d'un agent municipal : avancement d'échelon, de carrière, etc ...).

Pour 2010, les variations des principaux paramètres d'évolution sont :

#### **- Valeur du point d'indice**

L'élaboration du Budget Primitif pour l'exercice 2009 intégrait une hausse de la valeur du point d'indice de + 0.5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet, et de + 0.3 au 1<sup>er</sup> octobre. Le BP 2010 reprend cette hypothèse d'évolution soit + 0.325% en année pleine.

Cette mesure représente pour 2010 une dépense de **260 000€**, alors que l'effet report des hausses 2009 de la valeur du point d'indice est évalué à hauteur de **380 000€**.

Au total, le Budget Primitif 2010 intégrerait ainsi un montant de **638 174€** au titre de la valeur du point d'indice.

#### **- Réévaluation de l'indice de base**

Au cours de l'exercice 2009, une augmentation est intervenue : le passage en juillet 2009 de l'indice de 290 à 292. Pour le BP 2010, il est prévu d'inscrire un montant relatif à l'effet report de cette réévaluation du premier semestre 2009, soit **102 000€**.

#### **- Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**

Le GVT annuel moyen des collectivités territoriales est estimé entre 0,7% et 0,8 %. Pour Rouen, celui-ci est évalué pour l'année 2010 à 0,7 % de la masse salariale, soit **552 000€**.

#### **- Hausse du SMIC**

En 2009, une revalorisation du SMIC est intervenue au 1<sup>er</sup> juillet + 1.3%, soit + 0.65% en année pleine. Pour 2010, une seule augmentation est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la revalorisation de + 2% sur une année pleine qui en découle est évaluée à **50 000€**.

#### **- GIP-GPV et CCAS**

La mutualisation partielle ou complète des services du GIP-GPV et du CCAS avec ceux de la Ville a notamment pour conséquence le transfert d'agents provenant de ces structures au sein des effectifs de la Ville. Ces mouvements généreront au BP 2010 une dépense supplémentaire d'un montant de **408 000€** par rapport au BP 2009. Toutefois, cette dépense se trouvera soit compensée par une refacturation des coûts de personnel (GIP-GPV), soit par une diminution en corollaire de la subvention versée par la Ville (CCAS).

Outre ces évolutions, le BP 2010 sera l'occasion de poursuivre une politique volontariste en matière de ressources humaines dans les domaines suivants :

#### **- Résorption de l'emploi précaire**

La Ville renforcera en 2010 sa politique d'intégration au sein de ses services d'agents employés sur des contrats précaires (emplois d'insertion, horaires / vacataires, temporaires).

L'objectif est d'accorder à l'ensemble de ces catégories d'agents des conditions d'accès spécifiques aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences (et de leurs diplômes), mais aussi de la qualité de leur manière de servir, de leur ancienneté, du temps de travail qu'ils effectuent. Le temps non complet et le faible niveau de rémunération qui en découle, constituent une autre forme de précarité.

Ainsi, l'application de la Charte de résorption de la précarité conjuguée à la mise en œuvre de la phase 1 du programme de résorption de l'emploi précaire, aura permis d'intégrer 74 agents sur des postes permanents au 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

	<b>Charte</b>	<b>Programme</b>
Horaires	18	24
Temporaires	12	7
Apprentis	1	0
CA	2	3
CAE	1	5
Agents à temps non complet	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>40</b>

Par ailleurs, il convient de relever que sur un total de 49 recrutements effectués en catégorie C, 34 se sont inscrits dans le cadre de la Charte de résorption de la précarité.

Ce processus de résorption de l'emploi précaire sera pérennisé en 2010

#### **- Emplois aidés**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2009, 68 personnes sont employées dans le cadre des contrats aidés.

Pour 2010, les crédits sont proposés à hauteur de **960 000€**, soit un montant supérieur à la dépense du BP 2009, et prennent en compte la création de 5 emplois en contrat d'avenir pour l'inventaire des collections du Muséum d'Histoire Naturelle.

#### **- Effort de formation**

En 2010, la demande des services relative à l'évolution des techniques et des compétences requises conduira à maintenir voire renforcer cet effort par rapport à 2009.

Les crédits 2010 dans un contexte financier contraint restent cependant identiques au BP 2010 soit **400 000€**.

#### **- Avancées sociales**

Afin de conduire une politique volontariste répondant aux attentes du personnel, **300 000 €** sont inscrits au BP 2010. L'affectation de ces ressources sera décidée en concertation avec les organisations syndicales.

## **1.4 – Un endettement contenu mais qui demeure préoccupant**

Il convient de rappeler au préalable que la dette moyenne par habitant (**1 583 €/hab**) est bien supérieure à la moyenne de la strate (**1 097 €/hab**) et place la ville dans l'obligation d'une maîtrise de son endettement.

Le cabinet Finance Active, conseil en gestion de la dette de la Ville de Rouen, a dressé un bilan au cours du mois de mai 2009 sur l'encours de la Ville et sa composition.

Il ressort de cette étude, d'une part, que les emprunts de la Ville de Rouen ont une durée résiduelle moyenne légèrement supérieure à celle du panel étudié, d'autre part, que le taux moyen de la dette est légèrement inférieur au taux moyen du panel mais surtout que la Ville présente une exposition aux produits structurés supérieure à celle de l'échantillon.

C'est cette fragilité face aux fluctuations des marchés financiers qu'il est nécessaire de combattre pour tenter de maîtriser de la charge financière de la dette.

### **1.4.1 - Les actions structurelles en vue du retour à un endettement maîtrisable**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, Finance Active comptabilisait **53%** de produits structurés au sein de l'encours de la Ville.

Afin de réduire les risques, il est apparu que la souscription des emprunts 2009 devait nécessairement prendre la forme du recours à des contrats peu risqués, à taux variable ou à structure simple.

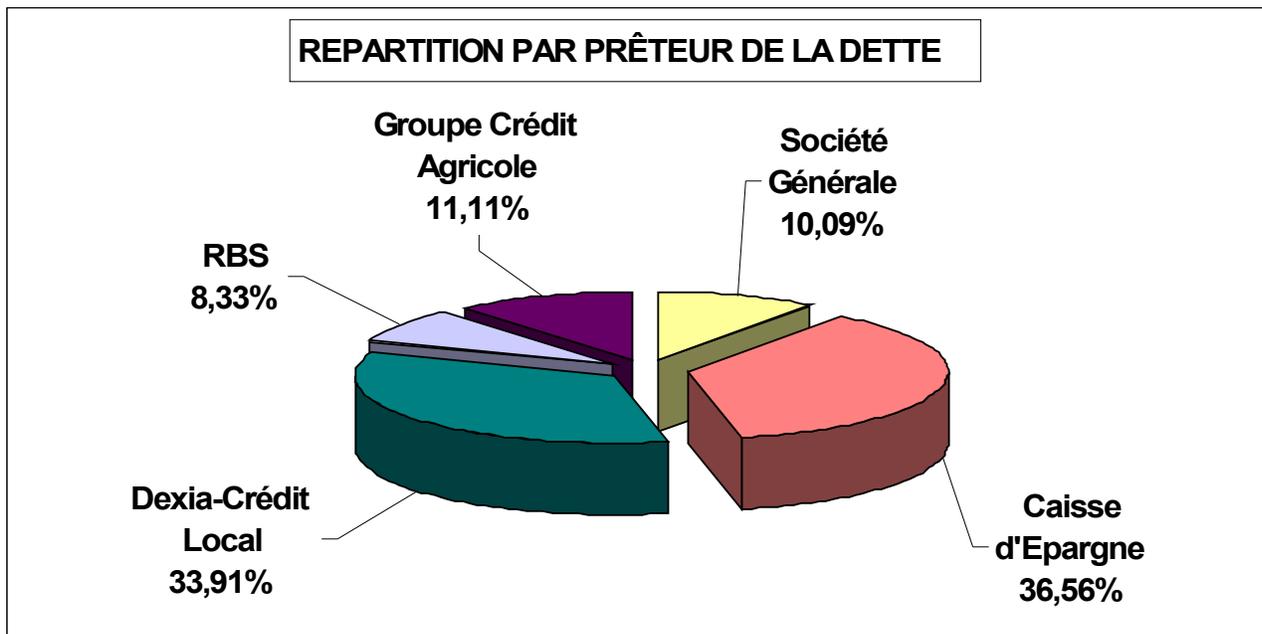
C'est pourquoi la Ville de Rouen a souhaité, dès juin 2009, bénéficier du programme de financement ANRU / Banque Européenne d'Investissement / Dexia qui, après bonification, a permis de lever des fonds à hauteur de **26,9M€ (20M€** au titre de 2009 et **6,9M€** sur 2010) à un taux compétitif sans avoir recours à de complexes montages financiers. Il s'agit en effet d'un taux variable simple puisqu'il s'agit d'un Euribor 3 mois margé à **0,60%** sans la moindre structure.

Le besoin de financement de l'année 2009 est estimé entre **25 M€** et **28M€**. Il est donc nécessaire de procéder à une consultation auprès des établissements bancaires pour obtenir le solde de financement nécessaire, soit **8M€ maximum**. Tout au long de cette procédure, l'accent est mis sur la recherche de financements que les banquiers qualifient de « vanille », à savoir des taux fixes classiques ou de simples taux variables margés.

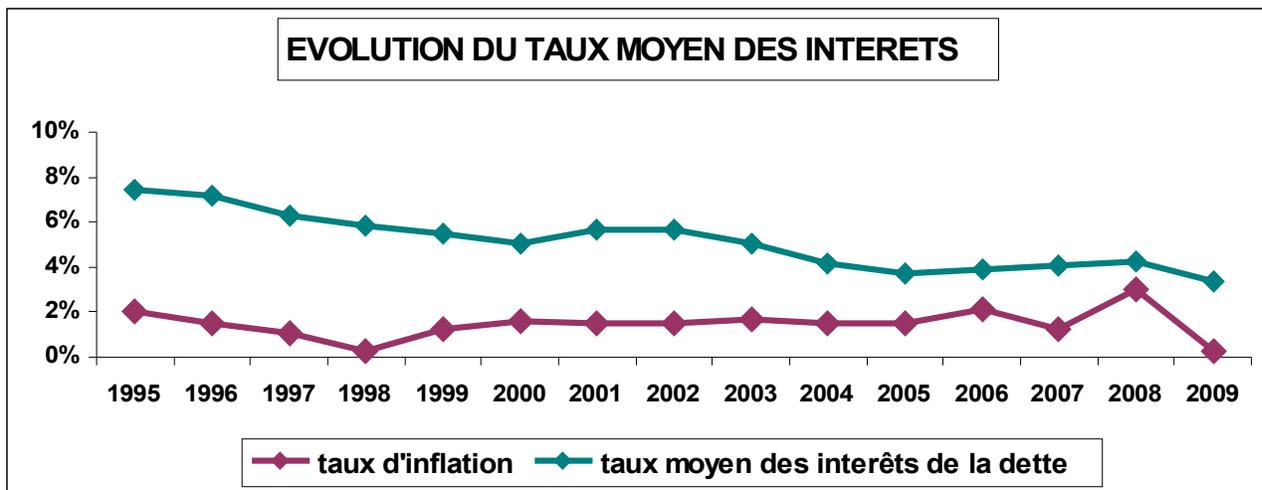
Ainsi, après souscription des contrats 2009 et amortissement annuel du capital, l'encours total de la dette sera, au titre du budget principal, de **174,6M€ maximum**. Au regard des 162,3 M€ constatés le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il s'agit d'une progression de **7,6%**.

Pour chacun des 110.276 rouennais recensés, l'endettement représentera **1 583 €**.

La Caisse d'Epargne et Dexia sont les prêteurs les mieux représentés dans la dette de la Ville avec pour chacun près de 35 % de l'encours, sans préjuger de l'établissement qui sera retenu pour le financement complémentaire.



Le taux moyen de la dette de la Ville constaté hors prise en compte des swaps et avant souscription des emprunts restants à mobiliser sur 2009, a chuté pour atteindre **3,35%**.



Cette diminution du taux moyen s'explique par la chute des index. L'euribor 3 mois a ainsi durablement franchi le plancher de **0,75%** cet automne alors qu'il avoisinait encore **5,50%** en octobre 2008.

Cette volatilité marquée des index et dans une moindre mesure des taux fixes incite à la plus grande prudence budgétaire. La charge des intérêts courus de la dette est évaluée à **6 M€** pour 2010.

#### 1.4.2 - Les actions conjoncturelles destinées à sécuriser l'encours existant

Au-delà de la simple constatation de l'omniprésence de contrats structurés dans l'encours de la dette de la Ville de Rouen, il est nécessaire de prendre la mesure des risques financiers inhérents.

Le projet de charte de bonne conduite, établi sous l'égide du Ministère de l'Economie, entre les établissements bancaires et les collectivités locales, rendu public en avril 2009 mais non signé officiellement à ce jour, entend créer le cadre de procédures à appliquer dans le but de mettre un terme à des pratiques dangereuses, voire illégales et de rendre transparente et partagée une échelle de cotation des risques. En effet, le document propose un tableau des risques qui permet de classer chaque emprunt structuré selon 2 critères de dangerosité du produit. Le premier classe les indices sous-jacents de la structure sur une échelle de 1 (le mieux maîtrisé car lié à la zone euro) à 5 (le plus exotique et donc le plus risqué). Le second analyse la structure même du produit et la classe de A à E selon son risque intrinsèque.

Cette grille d'analyse, transposée à l'encours de la Ville de Rouen, montre que la moyenne pondérée des contrats structurés présente un risque d'indice sous-jacent de 3 sur 5 et un risque de structure de 4 sur 5.

Cette confirmation du risque conduit à mener une politique ferme vis-à-vis des établissements bancaires à l'origine de contrats particulièrement dangereux.

C'est ainsi que des mesures ont été prises pour permettre à la Ville de quitter, à des conditions financièrement acceptables, les swaps à effet cumulatif. La complexité de ce dossier laisse toutefois à penser qu'il s'agit d'une démarche de longue haleine. C'est pourquoi, à titre de précaution, le surcoût estimé généré par l'effet snow-ball fait l'objet d'un provisionnement à hauteur de **950 000 €**.

De même, les contrats structurés sur des index hors zone euro ou assortis d'un effet multiplicateur important, font l'objet d'une attention toute particulière et de contacts réguliers avec les établissements bancaires concernés.

## **2 – LES INVESTISSEMENTS INSCRITS EN 2010**

Il est rappelé que les investissements de la ville de Rouen sont gérés sous la forme **d'autorisations de programme et de crédits de paiement**. Les autorisations de programme sont pluriannuelles et doivent être ouvertes pour la totalité du montant, quelle que soit la durée de l'investissement. Elles permettent d'engager l'opération d'investissement sur le plan comptable et juridique. Elles constituent la limite maximale financière arrêtée par la Ville sur les engagements des futurs investissements. Pour autant, les crédits inscrits au budget correspondent à ce qui est nécessaire pour permettre le paiement effectif des investissements. Cette méthode de gestion budgétaire optimise les crédits inscrits au budget de la Ville sans un recours inutile à la fiscalité ou prématurément à l'emprunt.

### **2.1 – La mise en œuvre du PPI 2010-2014**

Le montant du PPI présenté en juillet 2009 a été arrêté à **205 M€ (217 M€** en y incluant le pôle culturel Grammont). Il convient de préciser que toutes les autorisations de programme ne seront pas consommées selon le même rythme (décalage dans le temps d'opérations, ...).

De plus, le passage d'un logiciel de gestion (SDL7) à un autre (Grand Angle) en janvier 2010 conduit à certains ajustements comptables liés aux techniques de reports. Les crédits d'investissement 2009 engagés mais non consommés seront pour 2010 inscrits au BP2010 et non comme auparavant en Décision Modificative.

Enfin, la déclinaison des programmes présentés reprend la segmentation du PPI 2010-2014.

Le tableau ci-joint en annexe présente les crédits de paiement et autorisations de programme prévus à ce stade de la préparation budgétaire.

### **2.2 – Les principales recettes d'investissement**

Les subventions attendues pour 2010 sont estimées à environ **16,47 M€**.

Parmi les subventions les plus notables, on peut citer : la subvention attendue pour la bibliothèque du Pôle Culturel Grammont (**4,38 M€** décomposée entre l'ANRU **1,25 M€**, le Département **1,065 M€**, et la Région **2,065 M€**), et la subvention de la Région pour le cinéma d'art et d'essai pour **1,25 M€**.

Des co-financements (Etat, Région, Département, CAR) interviendront dans le cadre du lancement et de la poursuite de projets inscrits au Contrat d'Agglomération 2007/2013 (auberge de jeunesse, maison de l'étudiant, Conservatoire), dans l'avenant n°2 à la convention ANRU, et le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ils témoignent de la forte capacité de la Ville à partager les grands projets avec les autres collectivités.

Enfin, il convient de citer la reconduction en 2010 du dispositif d'avance du FCTVA dont a bénéficié la ville en 2009 (**7,5 M€** à inscrire dès BP 2010) ainsi que les produits de cession pour **16,9 M€** (dont le solde du versement du Département pour le Pôle Culturel Grammont pour **12,5 M€** et **2,9 M€** pour le transfert de la ZAC Aubette-Martainville à la CAR).

Les autres recettes d'investissement (produits des amendes, TLE, ..) restent à un niveau relativement similaire à celui constaté en 2009.

## **3 – LES ORIENTATIONS DU BP 2010 DECLINEES PAR PÔLE**

### **3.1 – Pôle Proximité, Solidarité, Citoyenneté**

Les directions composant ce pôle déclinent chacune les axes prioritaires qui les fédèrent : proximité, solidarité, citoyenneté. Ainsi, les orientations budgétaires et priorités d'actions décrites appellent à une lecture transversale qui concrétise et donne sens à ces trois valeurs portées par l'équipe municipale et mis en oeuvre par le pôle. Cette approche transversale contribue à la prise en compte des stratégies et actions des autres pôles notamment en matière de développement culturel et sportif auprès des publics jeunes et des seniors. De même que les enjeux et actions liés au développement durable sont repris et déclinés au sein de tous les équipements confiés en gestion au pôle.

Enfin, un programme d'actions sera engagé dès 2010 pour faire régresser les comportements discriminants dans les relations femmes/hommes et dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

#### **3.1.1 - La proximité d'abord !**

Il s'agit de maintenir et développer la qualité de l'accueil des rouennais tant à l'Hôtel de Ville que dans les mairies de proximité, tout en développant les services multi-accueil, documents biométriques (passeports en juillet 2009 et les cartes nationales d'identité en 2010). Dans le cadre de la réorganisation spatiale des services, toutes les familles seront désormais accueillies dans un lieu facile d'accès, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, pour l'ensemble des formalités liées aux inscriptions et paiement des activités de la petite enfance, jeunesse, et services péri-scolaires.

La qualité des opérations de recensement rénové de la population, dont l'efficacité est soulignée par l'INSEE, justifie une revalorisation des indemnités perçues par les agents recenseurs.

Un effort particulier est produit pour améliorer l'accessibilité dans les cimetières de la Ville ; un véhicule électrique à disposition du public sera testé au sein du cimetière de l'Ouest. Dans ce domaine, un mode de gestion plus efficace de renouvellement des concessions funéraires est proposé.

L'adaptation des lieux et des comportements à l'accueil des personnes en situation de handicap est une priorité. A ce titre, tous les bureaux de vote seront accessibles au public à mobilité réduite pour les élections régionales 2010.

La nouvelle mission de la gestion des temps de la Ville traitera de l'articulation des différents temps (personnel, familial, professionnel, social, civique) qui plus que jamais, constitue un enjeu pour la qualité de chacun, pour l'égalité et la liberté de tous.

Il s'agit de concilier les temps des familles avec l'accès aux services, faciliter les démarches administratives en raisonnant par territoire, harmoniser les horaires d'ouverture des services au regard des besoins de la population. Sont d'ores et déjà notamment en projets les créations d'une conciergerie et d'un espace détente pour les agents municipaux.

### **3.1.2 - Les citoyens, acteurs de la vie locale**

Le monde associatif est un des lieux privilégiés d'investissement citoyen, de création et de maintien du lien social et inter-générationnel notamment en milieu urbain. L'accompagnement, le soutien (administratif et juridique) proposés sous forme de formations et d'ateliers de réflexion/action par la Ville aux associations locales contribueront à cet investissement de même que le fonds documentaire installé pour les responsables associatifs au sein des locaux municipaux de Bourg-l'Abbé.

L'ambition est aussi de valoriser les associations par le biais du forum, manifestation attendue par le tissu associatif. Une première édition en 2009 a permis de mettre en contact les associations avec tous les Rouennais intéressés mais aussi avec les bénévoles impliqués dans la vie de la Cité ou ceux souhaitant s'y investir.

Une gestion optimisée et lisible des moyens financiers et matériels (locaux) rationalisera et rendra visible l'important engagement de l'équipe municipale auprès des associations. La réservation des équipements de quartier devrait être facilitée pour les associations comme pour les familles et les investissements prévus dans ces locaux permettre une meilleure qualité d'accueil du public.

La Ville de Rouen soutiendra les projets inter-associatifs visant à partager et faire vivre des actions communes sur l'accès aux activités ; pour les personnes en situation de handicap, pour les jeunes et leur intégration citoyenne, à la parité la plus large possible. Ces projets seront l'occasion de partage et de renforcement des liens et des cohérences entre les orientations municipales et les actions associatives.

### **3.1.3 - La co-éducation dans la solidarité**

Cette approche globale du public jeune se précise grâce à des objectifs d'accompagnement à l'autonomie, à la citoyenneté et à l'éducation à l'environnement. La solidarité avec les familles se trouve ainsi accentuée par l'ensemble des actions proposées :

- développement de l'offre de place en crèche et élargissement des partenariats qui seront engagés dès 2010 pour répondre aux besoins de garde des familles et permettant une diversification de l'offre ;
- travail sur l'augmentation de l'amplitude horaire dans les crèches ;
- accompagnement à la parentalité qui se caractérise par le développement d'un groupe de parole au « Lieu Accueil Parents/Enfants » (LAPE) au sein de Terre des Enfants et par l'animation de lieux d'écoute et d'échanges aux questions des parents au sein des écoles ;
- Projet Educatif Local ;
- agrandissements des écoles des quartiers concernés par l'accroissement de la population sur la rive sud de la Ville (Balzac, Pépinière) ;
- création de nouvelles lignes Pédibus ;
- reprise en responsabilité directe par la Ville de la restauration collective avec un effort particulier sur la qualité et la diversité du repas et une tarification plus solidaire, adaptée aux ressources des familles ;
- accès à la connaissance par la dotation de moyens informatiques importants qui permettra à l'ensemble des 27 écoles élémentaires d'être doté d'ici deux ans grâce au plan informatique ;
- accès à la citoyenneté par l'animation du conseil municipal des enfants ;
- maintien des dispositifs Contrat Partenaires Jeunes, Planète Vacances, l'opération Sac à dos et K'Ados qui participent et préparent aussi à l'accès à l'autonomie des jeunes.

La collaboration entre les équipements accueillant les jeunes et visant les objectifs d'autonomie et de citoyenneté sera soutenue et privilégiée.

### 3.1.4 - Être solidaire pour mieux vivre ensemble

La diversité des actions menées dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale se traduit par :

- la co-élaboration, dans le domaine du logement, de parcours résidentiels dans le respect de l'autonomie de chacun, de la mixité sociale et générationnelle. Les réhabilitations des résidences sociales et des résidences pour personnes âgées sont des programmes prioritaires et s'engagent en 2010/2011 ;
- l'aide au parcours d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi envers des publics spécifiques, notamment les jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi que le projet d'une Ecole de la Seconde Chance dont l'étude pourrait être menée dès 2010 ;
- l'accompagnement au micro-crédit en collaboration avec le Crédit municipal et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- la mise en place de parcours d'insertion sociale en direction des plus démunis ; la Maison de la Justice et du Droit qui proposera davantage d'actions de médiations en 2010, l'accès à la santé se concrétisant par le recrutement d'un coordinateur pour l'Atelier Santé Ville en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Rouen, la Cyberbase, lieu pivot pour soutenir et développer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la connaissance sont autant d'actions qui s'organisent de façon transversale pour mener ces politiques d'intégration par l'autonomie ; l'accueil d'une permanence de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) ;
- la contribution à la mise en place du Revenu de Solidarité Active ;
- la mise en place d'une politique en faveur des seniors portée sur 5 axes :

1. Prévenir et lutter contre l'isolement des seniors, en permettant aux personnes de maintenir des liens sociaux intergénérationnels et de conserver une vie sociale active, en les préparant à une retraite active, en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles et isolées, en permettant un accès équitable à tous les services de la ville et notamment aux loisirs, manifestations et voyages ;

2. Favoriser la mobilité des seniors et faciliter leur déplacement, en les informant sur les services de transports et d'accompagnement existants, en facilitant leurs déplacements en ville ;

3. Accompagner le parcours résidentiel des seniors, en adaptant le logement individuel aux besoins de la personne vieillissante ou en situation de handicap, en réhabilitant les résidences pour personnes âgées, en ajustant les tarifs d'hébergement et des services à domicile, en soutenant les initiatives de logements innovantes correspondant à des besoins de la population âgée ;

4. Assurer le bien-être et faciliter l'accès aux soins grâce à des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge dans le domaine de la santé.

5. Développer les animations (repas et colis de Noël)

Ces axes intègrent et relaient complètement le schéma départemental : « Bien vieillir en Seine Maritime ».

Ces différents parcours engagent la solidarité de notre collectivité et s'appuient sur la proximité de la relation mise en œuvre entre les services et les Rouennais. Les Unités de Travail Social, la Maison des Aînés, les centres sociaux, les résidences pour personnes âgées, les services d'accueil des personnes en situation d'urgence sont mobilisés pour que leurs projets et objectifs répondent aux besoins des usagers en s'appuyant sur ces valeurs de proximité, solidarité et citoyenneté.

Ces politiques et actions seront particulièrement développées dans les quartiers pour lesquels l'observatoire de données sociales aura repéré des populations en difficultés.

## **3.2 – Pôle Ville Durable**

Construire la ville de demain nécessite d'une part d'améliorer la ville d'aujourd'hui, d'assurer à ses habitants la tranquillité publique et un cadre de vie harmonieux, et d'autre part, de rendre possible et de réaliser les transformations nécessaires et les projets structurants qui permettront à Rouen d'assurer son rang de capitale régionale et de métropole européenne.

Ce double travail sur le cadre de vie et sur les projets de demain sera d'autant plus pérenne s'il trouve sa légitimité et sa force dans une démocratie participative et locale renforcée et s'il inscrit les exigences du développement durable comme conditions nécessaires de la transformation de la ville.

La Ville de Rouen se construira en synergie avec les autres collectivités de ce bassin d'emploi. Dans ce cadre, elle devra, en tant que ville-centre, non seulement accompagner les grandes transformations institutionnelles (CREA, Agence d'urbanisme) mais aussi être moteur des grands projets de demain (axe Seine, gare Saint-Sever, développement du secteur tertiaire, biotechnologie, éco-quartiers, ...)

### **3.2.1 - Approfondir la qualité de la concertation avec les rouennais**

Aujourd'hui, la structuration des conseils de quartiers, les outils et méthodes permettant une plus grande concertation avec les habitants sont en place.

Le budget participatif, créé en 2009, sera reconduit en 2010 et profitera des enseignements qui seront tirés des réalisations de cette première année de fonctionnement.

2010 sera donc axé sur les orientations suivantes :

- Maintien du bon niveau de concertation atteint en 2009 sur les interventions régulières des services ;
- Augmentation des consultations sur les projets du fait d'un plus grand nombre de projets (mise en œuvre du PPI) ;
- Développement du travail de co-élaboration (Ateliers Urbains de Proximité) et mise au point des méthodes de co-évaluation dans les projets ;
- Participation des conseils de quartiers à la mise en place d'un outil central d'information sur toutes les demandes et attentes des habitants et usagers des espaces publics rouennais ;
- Participation à la mise en œuvre, dans un premier temps, par la Direction des Espaces Publics et Naturels (DEPN), de la territorialisation des services.

Enfin, la rencontre annuelle des Assises de la Démocratie Participative et Locale sera maintenue en 2010 et permettra aux conseillers de quartiers d'échanger, de réfléchir et de valider des pistes de travail pour leurs travaux futurs.

### **3.2.2 - L'agenda 21 de la Ville prêt à être décliné de manière opérationnelle**

En 2010, la Ville achèvera la démarche d'élaboration de son Agenda 21 pour laquelle elle est accompagnée par le cabinet Ramboll Management Brussels. Les orientations stratégiques de sa politique de développement durable du court au long terme, seront ainsi définies et les programmes de mise en œuvre présentés à l'ensemble des habitants au printemps 2010.

Les actions déjà portées par la Ville seront mises en exergue, de la plus modeste à la plus complexe : tri sélectif dans les jardins et cimetières, marché bio, pédibus, chauffage par géothermie de l'auberge de jeunesse, éco-quartier Luciline, ...

Seront également déclinés dans les programmes de l'Agenda 21, les orientations d'autres démarches structurantes :

- Le plan de déplacements employés conduit en partenariat avec le CHU, la Région, le CCAS et Rouen Habitat (12 500 employés) dont les plans d'actions seront validés en début d'année prochaine ;
- Le bilan carbone « patrimoine et services » dont les préconisations seront fixées en fin d'année ;
- La démarche de management environnemental initiée en 2009 par la direction du parc des véhicules qui aboutira à la certification en fin d'année.

Les services municipaux continueront de développer des bonnes pratiques de développement durable et poursuivront les efforts opérés en matière d'économie d'énergie (géothermie, isolation des bâtiments, remplacement des chaudières vétustes), de préservation de la ressource en eau (forage dans la nappe et récupération des eaux de sources), de tri des déchets et d'achats éco responsables (politique papier notamment).

Dans le cadre de ses actions de prévention et de sensibilisation des habitants au développement durable et à l'environnement, la Ville participera à des manifestations d'échelle nationale et régionale telles que la semaine du développement durable, la semaine européenne de la mobilité durable, la fête du Vélo, ...

Concernant les actions dans le domaine de la santé, la Ville continuera, d'une part, l'installation de défibrillateurs cardiaques automatisés sur le domaine public et, d'autre part, la mise en œuvre du plan de continuité d'activité élaboré en 2009 pour faire face à la pandémie de la grippe A H1 N1 si celle-ci se développe et perdure cet hiver. La Ville sera aussi un relais des différentes campagnes de prévention et de dépistage.

Enfin, de nombreuses actions seront menées pour améliorer le cadre de vie des habitants et maîtriser les risques inhérents aux grandes structures urbaines : sécurité incendie des établissements recevant du public, bruit de voisinage et des établissements ouverts la nuit, diagnostics et plans d'action d'amélioration de l'accessibilité handicapés, hygiène publique, maîtrise du développement des champs électromagnétiques dus en particulier à la croissance de la téléphonie mobile, ...

### **3.2.3 - Assurer le maintien de la tranquillité publique**

La priorité est de maîtriser les équilibres urbains, les interventions en cas de crise ou de difficultés, et le maintien de la tranquillité publique nécessaire à la vie en société.

A ce titre, l'année 2010 verra :

- La création du centre de supervision urbaine, par regroupement du poste de commandement de régulation de trafic, de la salle opérationnelle d'information et de commandement, ainsi que d'autres fonctionnalités urbaines : bornes du plateau piétonnier, alarmes des bâtiments municipaux ...
- La mise en œuvre de la charte de la vidéo-surveillance élaborée durant l'année 2009 par le comité d'éthique et d'évaluation de la vidéo-surveillance ;
- La relance avec l'Etat du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle organisation permettant une plus grande présence sur le terrain.

Enfin, dans le domaine des occupations commerciales, une attention particulière sera apportée pour évaluer à mi année le nouveau marché bio de la place Lelieur créé fin 2009.

### **3.2.4 - Une politique volontariste en faveur des espaces publics et naturels**

Les orientations de l'année prochaine se caractérisent par :

- Une priorité affirmée à l'entretien/maintenance des voiries ;
- Un effort maintenu sur la rénovation et la valorisation du plateau piéton ;
- Des moyens confirmés sur les actions de fleurissement et sur la mise en valeur des parcs et jardins ;
- Le financement d'un programme de renouvellement des engins de propreté ambitieux ;
- Une attention affirmée en faveur de la valorisation de l'outil de travail et du cadre de travail des agents.

Cette transformation globale des organisations et des méthodes permettront de mettre en œuvre dès 2010 les orientations suivantes :

#### **□ Une politique de stationnement cohérente**

- Reprise en main des parkings concédés en ne renouvelant pas les concessions arrivées à terme et en reprenant en responsabilité directe ces ouvrages ;
- Mise en place d'une politique de stationnement sur la Ville d'une part en déclinaison des objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU) communautaire et d'autre part en réponse aux attentes des usagers du centre-ville ;
- Mise en cohérence des zones de stationnement payant sur l'hyper-centre en rénovant le parc des horodateurs et en redéfinissant les tarifs horaires.

#### **□ Améliorer les déplacements et favoriser les déplacements doux**

- Mise en chantier avec la CAR d'une politique d'accès des véhicules de livraison plus efficiente dans l'hyper-centre ;
- Amélioration avec la CAR des conditions de circulation des transports en commun. A ce titre, 2010 verra démarrer quatre projets importants : rénovation du terminus Boulingrin, reprise de la station Saint-Sever, maintenance du pont Jeanne d'Arc sur lequel passe le métrobus ;
- Limitation du transit des transports exceptionnels dans le centre ville en relation avec l'Etat ;
- Amélioration du contrôle du plateau piétonnier (suppression du stationnement anarchique) ;
- Mise en œuvre d'une meilleure régulation des trafics rendue possible par la fin du programme de mise aux normes des feux tricolores dans le cadre du contrat de partenariat ;
- Indépendamment de la ligne structurante du plan Agglo Vélos sur les quais hauts rive droite, engagement par la Ville de son deuxième programme d'amélioration des déplacements en vélo ; mise en place de contresens cyclables, aménagements en vue de renforcer ou de créer les continuités cyclables aujourd'hui inexistantes ; nouveau programme d'installations d'arceaux pour le stationnement des deux roues ;
- Parcs à vélos sécurisés avec la CAR ;
- Continuité de la ligne structurante Agglo Vélos sur les quais hauts par la réalisation d'un aménagement jusqu'à Saint-Hilaire et l'étude de l'aménagement le long du Robec ;
- Citons aussi les actions pédibus et l'impact du plan de déplacement des employés inter-institutions (co-voiturage, aide aux transports, mise en pool de véhicules, ...).

### **Des moyens renforcés en faveur de la propreté**

- Plus grand usage de la mécanisation par le renouvellement de matériel et une nouvelle organisation permettant une utilisation plus intensive ;
- Renforcement de la proximité et des interventions ponctuelles ;
- Mise en place d'une organisation permettant une meilleure complémentarité Ville/CAR sur les déchets et remplacement des colonnes d'apport volontaire.

### **Valoriser les espaces naturels**

- Gestion extensive des abords et des coteaux ;
- Evolution des politiques de plantations ;
- Protection des espèces et de la biodiversité ;
- Réduction du recours aux produits phytosanitaires afin d'atteindre sur ce mandat l'objectif « 0 phyto ».

## **3.2.5 - Un développement harmonieux de la Ville**

### **Priorité au logement social dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV)**

L'avenant n°2 à la convention ANRU a été signé en juillet 2009 et permet enfin de concrétiser les nouvelles orientations de ce projet partenarial. Pour autant, la diversification des logements, la consolidation des activités commerciales et la relance d'une dynamique de développement sont rendues complexes et difficiles en raison de la situation économique de l'agglomération : ces priorités restent cependant entières ; la Ville et les bailleurs sociaux renforceront leurs actions pour maintenir l'ambition forte initiale.

L'année 2010 verra le lancement des opérations non encore engagées du GPV :

- Lancement des chantiers de rénovation des espaces publics des Sapins ;
- Accélération des programmes de réhabilitation des logements (en particulier pour Rouen Habitat sur la Lombardie, les Sapins et l'immeuble « la Banane » au Châtelet) ;
- Poursuite des opérations d'accession à la propriété sur Châtelet et Grammont ; lancement à la Grand'Mare ;
- Début des opérations neuves de logement social sur Châtelet ;
- Réalisation de plusieurs projets de voiries sur Châtelet et Lombardie ;
- Fin de la rénovation du Centre Commercial de la Grand'Mare ;
- Projet de halle place du Châtelet ;
- Etude de programmation concernant la création d'une salle des familles à Salomon.

Dans sa dimension sociale, 2010 est la 5<sup>ème</sup> année de la convention ANRU. A ce titre, les actions en faveur de l'accompagnement social du CUCS devraient être à nouveau étudiées avec les partenaires, et la gestion urbaine de proximité relancée.

### **Privilégier l'accès au logement des populations en difficulté**

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Renouvellement Urbain quartiers Ouest démarrera en 2010.

La Ville continuera son soutien à Rouen-Habitat dans le cadre du protocole établi avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

Le programme de financement du logement locatif social sera renforcé pour permettre de subventionner plus de Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) (une dizaine en 2010).

Enfin, sur la ZAC Aubette-Martainville, Immobilière Basse-Seine (IBS) doit mettre en chantier 80 logements sociaux et 50 autres en accession à la propriété (Kaufman et broad) selon des normes basse consommation ou à très haute performance énergétique.

#### □ **Le lancement des projets municipaux du mandat**

#### **Un nouveau quartier à l'ouest : Luciline - Rives de Seine**

Il s'agit d'une zone d'aménagement concertée avec des exigences fortes en terme de respect de l'environnement ainsi que d'un rééquilibrage entre offre de bureaux, celle de logements et d'équipements publics. Inscrit au programme européen « Future Cities » visant à favoriser l'émergence de constructions bénéficiant des meilleures techniques environnementales, ce futur quartier comprendra 1 000 logements dont 250 logements sociaux, 40 000 m<sup>2</sup> pour des activités tertiaires et 20 000 m<sup>2</sup> pour des activités déjà existantes dont les commerces automobiles.

Les actions prévues l'année prochaine sont de différents ordres : fin des procédures réglementaires (dossier ZAC, modification du Plan Local d'Urbanisme, Déclaration d'Utilité Publique), poursuite de la réalisation du foncier à l'ouest du passage de la Luciline, démolition par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) des constructions existantes sur ces fonciers, travaux de dépollution, études de maîtrise d'oeuvre des espaces publics, concours d'architectes, dépôt des permis de construire sur trois lots.

#### **L'émergence d'un éco-quartier dans la vallée des Deux-Rivières**

Deux axes stratégiques seront suivis dans ce projet. Tout d'abord, les sites naturels seront valorisés. Les conditions d'accueil des publics sur les sites de Repainville et de la Côte Sainte-Catherine seront améliorés par la pose de lutrins d'information, l'aménagement de locaux à l'usage des associations de terrains et par la valorisation écologique des terrains de Repainville. Le second axe favorisera les liaisons douces en aménageant les abords de la piste cyclable des Petites Eaux du Robec et en créant une liaison piétonne entre les quais de Seine et la place Saint-Paul.

D'autres dossiers seront notamment en phase d'étude :

- Places des Chartreux, des Emmurées, et de la Haute Vieille Tour ;
- Quais bas rive gauche ;
- Création d'une école rive gauche ;
- Reconstruction de la crèche « Rose des vents » dans le quartier Lombardie.

#### □ **Une amélioration des espaces publics, des hyper-centres rive droite et rive gauche**

Dans le cadre de cet axe stratégique, la Ville de Rouen va, dès 2010, financer et/ou lancer les travaux de rénovation de l'hyper-centre et ceci afin d'accompagner et de se coordonner avec les maîtres d'ouvrage des projets. Ainsi, les projets suivants seront entamés en 2010 :

- La Cour d'Albane réalisée par l'Etat, avec un concours financier important de la Ville en parallèle à la réalisation de Monet Cathédrale ;
- L'allée Eugène Boudin et la rue Percière qui seront ensuite poursuivies par le réaménagement des rues aux Juifs et Saint-Lô dans le cadre du FISAC ;
- Le chantier du carrefour de la Crosse, des rues de l'Hôpital, Ganterie, Beauvoisine et des Carmes.

Il faut aussi signaler les chantiers de la cathédrale par l'Etat (portail occidental, clocheton).

Cette forte intervention sur l'hyper-centre rive droite se maintiendra sur deux, voire trois années, et continuera, dès 2011, par des interventions sur l'hyper-centre rive gauche (place des Emmurées, rue et place Saint-Sever).

#### □ **Les grands projets d'aménagement menés par les partenaires de la Ville en 2010**

- La ZAC Aubette Martainville transférée à la CAR en 2009 ;
- Le projet d'éco quartier Flaubert piloté par la CAR ;
- La nouvelle gare Saint-Sever, projet en phase de concertation porté par la Région dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- Le Palais des sports, les hangars 2 et 106 en chantier.

### **3.3 – Pôle Développement/Attractivité**

La Ville de Rouen entend développer une approche permettant de coupler les fondamentaux constituant l'identité historique de la ville avec une projection affirmée vers l'avenir. Il s'agit d'être porteur d'une dynamique permanente à destination des rouennais. Les liens avec les notions de ville durable, de proximité/citoyenneté et d'une gestion raisonnée des ressources (incluant la recherche de nouvelles sources de financement tels le mécénat) sont aussi recherchés.

#### **3.3.1 - La revitalisation du secteur commercial devient opérationnelle**

Les premières actions du FISAC centre-ville seront mises en oeuvre : requalification du secteur piétonnier, nouvelle aide aux vitrines, plan de communication en faveur du commerce de centre-ville, étude sur la signalétique. Le plan FISAC est un élément au coeur d'une approche intégrée. Les choix de restauration patrimoniale ont, en effet, été pensés en lien avec les zones commerciales et touristiques à redynamiser, identifiées lors du diagnostic territorial. De même, le dossier relatif à la nouvelle signalétique urbaine sera lancé afin d'aboutir à un programme cohérent de signalétique commerciale, patrimoniale et touristique.

#### **3.3.2 - Poursuivre le développement de la vie étudiante**

La Ville poursuivra, en 2010, ses objectifs d'accompagnement de la vie étudiante et de développement des relations internationales. La programmation du Hangar 9 en Maison de l'Etudiant et en bibliothèque de quartier sera achevée l'an prochain, ce dernier point étant mis en oeuvre dans le cadre de la politique de proximité du plan de lecture publique. Le lieu accueillera par ailleurs un espace d'exposition et une salle de réunion mutualisés entre les deux équipements.

Concernant la vie étudiante, le dispositif d'accueil des étudiants « Zazimuts » sera étoffé en 2010 d'un guide de l'étudiant.

#### **3.3.3 - L'affirmation d'une politique en faveur des relations internationales**

La politique de relations internationales poursuivra sa structuration des partenariats avec les villes jumelles, notamment par une intégration de la Ville au programme Interlangues porté par la Région Haute-Normandie qui permettra aux agents municipaux et élus de suivre une formation aux langues étrangères. En parallèle, la préfiguration d'un programme Interreg entre Rouen et Norwich sera menée, autour d'un projet jeunesse et citoyenneté adossé à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Enfin, les actions internationales du Conservatoire et de l'ERBA avec Hanovre seront consolidées.

### **3.3.4 - De nouveaux partenariats avec le monde sportif au bénéfice des rouennais**

La politique sportive sera notamment marquée par la mise en oeuvre des nouvelles conventions d'objectifs avec les clubs, permettant une structuration du mouvement sportif autour d'objectifs partagés avec la Ville. Les clubs seront ainsi plus étroitement associés à la politique d'animation municipale, notamment au travers des événements Rouen sur Mer et Rouen Givrée.

Par ailleurs, un ensemble de nouveaux dispositifs de sensibilisation à la pratique sportive verra le jour en direction des jeunes publics autour de trois axes : l'éveil sportif pour les 2-6 ans, la découverte d'activités pour les 7-12 ans et une approche multi-disciplines par la découverte de « famille de sports » pour les pré-adolescents. Parallèlement, l'opération « Fou d'Foot » constituera un rendez-vous mensuel de découverte du football. Enfin, une action en direction des publics en situation de handicap sera menée par l'accueil à Rouen du championnat de France de sport adapté en tennis.

En ce qui concerne les investissements, la construction d'un terrain synthétique sur les annexes du stade Diochon sera engagée, ainsi que la programmation des travaux sur le gymnase destiné à accueillir l'ASPTT en club résident du fait de la vétusté de leurs installations actuelles rue des Murs-Saint-Yon. Enfin, un important programme de rénovation sera engagé, conformément au Plan Pluri-annuel d'Investissement, afin de tenir compte du retard accumulé ces dernières années sur l'entretien des infrastructures rouennaises : courts de tennis de la Petite Bouverie, vestiaires Est de la piscine Boissière, gymnases Villon et Braque sur les Hauts de Rouen. L'étude de requalification du stade Mermoz sera par ailleurs engagée.

### **3.3.5 - Une année culturelle marquée par des évènements notables**

2010 sera bien entendue marquée par l'accueil à Rouen de Normandie Impressionniste qui se déclinera à plusieurs niveaux :

- L'exposition au Musée des Beaux Arts « Une Ville pour l'Impressionnisme » présentant 100 tableaux majeurs de Gauguin, Monet et Pissarro ayant pour thème notre ville.
- Trois projets complémentaires portés par le Musée de la Céramique, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Ecole Régionale des Beaux Arts.
- Un projet autour de l'art contemporain, « Rouen Impressionnée » qui mettra à l'honneur l'art environnemental (ou Land Art) dans l'espace public aux travers de créations d'artistes nationaux et internationaux de renom.

Concernant les projets stratégiques des établissements culturels, 2010 verra :

- Le lancement de l'étude sur la réunion des quatre écoles d'art normandes (Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg) au sein d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle,
- La finalisation du dossier du pôle supérieur « musique » impliquant le CRR aux côtés de l'Université et du Cefedem.
- L'ouverture de la bibliothèque du quartier Grammont et du service centralisé des documents du réseau de lecture publique Rn'Bi.
- La mise en oeuvre des nouvelles modalités d'inventaire des collections du Muséum, fruit de la concertation avec le Ministère de la Culture et le Département de Seine-Maritime, et la conception du projet scientifique et culturel du Pôle Muséal Maurois,
- L'élaboration, conformément aux orientations du PPI, du programme de requalification du Hangar 23 et de ses abords, conjointement avec les services du Grand Port Maritime de Rouen.

La Ville de Rouen mettra aussi en oeuvre deux nouveaux dispositifs. En partenariat avec l'Inspection Académique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle viendra conforter le dispositif « Adoptons les Arts à l'Ecole » lancé en 2008/2009.

Une université populaire décalée, « Les Rendez-vous de la Cervelle », verra aussi le jour. Elle se déroulera à la Chapelle Saint-Louis et mêlera comédiens et philosophes dans son animation afin de favoriser, sous une forme ludique, l'accès aux savoirs des publics les plus larges. Cette initiative sera consolidée par un recensement de l'ensemble des dispositifs ayant cette même vocation, afin d'éditer et de diffuser un document donnant une vision exhaustive de l'offre conséquente existant à ce jour sur l'agglomération.

### **3.3.6 - Maintenir un cinéma d'art et d'essai en centre-ville**

La diffusion cinématographique intégrera par ailleurs la politique culturelle municipale. En effet, face au risque de disparition de l'activité de diffusion art et essai en centre-ville, la Ville s'est portée acquéreur des cinémas Gaumont Centre et attribuera l'exploitation de cet établissement sous la forme d'une délégation de service public au cours du premier semestre 2010.

Les objectifs sont de maintenir un pôle de diffusion culturelle d'importance en centre-ville et de consolider sur le long terme la diffusion du cinéma d'art et d'essai à Rouen. Cette décision prend aussi en considération les objectifs du plan FISAC, considérant l'impact positif sur l'attractivité du centre-ville lié à la poursuite de l'activité d'un établissement commercial majeur et la possibilité d'accueillir sur ce site des congrès et conférences.

### **3.3.7 - L'auberge de jeunesse : une nouvelle offre en matière de tourisme social**

Après plus de deux ans de chantier, l'auberge de jeunesse ouvrira ses portes en début d'année prochaine. La Ville de Rouen a réhabilité les bâtiments de l'ancienne teinturerie Auvray, située en bordure du Robec, et une maison de maîtres attenante à cet effet.

La capacité d'accueil de l'auberge de jeunesse sera comprise entre 88 lits en basse saison, dont 6 pour des personnes à mobilité réduite, et 112 lits en haute saison. Elle sera classée « 4 sapins » et sera ouverte 24H/24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Ce projet répond à deux ambitions. D'une part, il permettra de compléter l'offre touristique à destination d'une clientèle jeune et familiale à ressources limitées. Des tarifs modiques seront pratiqués : 17 € par nuit, petit déjeuner inclus. Le développement de ce tourisme social sera complété par la possibilité de recevoir des groupes lors de compétitions sportives ou de manifestations culturelles. Avec ce nouvel équipement, Rouen renforcera sa position de ville d'accueil touristique internationale dans une région totalement dépourvue d'auberge de jeunesse, celle de Dieppe ayant définitivement fermé ses portes voici deux ans. L'auberge devrait accueillir dans deux ou trois ans environ 20 000 nuitées par an.

D'autre part, ce projet contribuera à valoriser l'un des plus anciens sites du patrimoine industriel de l'agglomération rouennaise et rappeler son riche passé textile. Les deux bâtiments sont, en effet, inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

### **3.3.8 - La mise en oeuvre du plan patrimoine sur des sites emblématiques**

A ce titre, seront engagés notamment les travaux de la Cour d'Albane et la dernière tranche de la tour couronnée de l'abbaye Saint-Ouen par l'Etat avec un important soutien financier de la Ville et la restauration de la façade occidentale de l'Eglise Saint-Maclou.

## **3.4 – Pôle Management des Ressources**

### **3.4.1 - Un schéma directeur des systèmes d'information pour le mandat**

La Ville de Rouen veut se doter d'un schéma directeur des systèmes d'information pour accompagner les services dans une meilleure mise en oeuvre de leurs projets qu'il s'agisse d'actions directes à destination des rouennais ou des services municipaux. Cette démarche aura aussi pour objectifs de diminuer nos charges de fonctionnement (mutualisation d'équipements, dématérialisation), de concilier performance et développement durable (consommations d'énergie, recyclage). Elle concernera aussi bien les aspects liés à la bureautique, les infrastructures informatique et téléphonique que les projets informatiques.

A l'instar du Plan Pluriannuel d'Investissement présenté au mois de juillet 2009, ce schéma directeur anticipera les besoins des quatre années à venir et les planifiera. Il permettra donc une orientation des systèmes d'information vers un meilleur service rendu à la population, une amélioration des conditions de travail des agents municipaux, le partage et la mise en commun de valeurs partagées. Ce document se présentera en deux volets, stratégique et opérationnel. La première partie sera arrêtée en fin d'année, la seconde au cours du printemps prochain.

Sans attendre ces échéances, un plan de renouvellement du matériel informatique a déjà été lancé cette année pour faire face à l'obsolescence des postes informatiques. Certains dossiers seront mis à l'étude en 2010 et porteront notamment sur la refonte de l'Intranet de la Ville, la gestion de l'informatique et de la téléphonie du Centre Communal d'Action Sociale par les services municipaux, et la démarche [allo@rouen.fr](mailto:allo@rouen.fr) figurant parmi les 100 projets de la municipalité.

### **3.4.2 - Un plan d'avancées en matière de ressources humaines placé sous le signe du dialogue social**

La politique en faveur des ressources humaines sera marquée par la volonté de structurer le dialogue social (charte) dans le but de développer un dialogue de qualité (efficacité, prévention des conflits, résorption des tensions ...).

En corollaire, une démarche volontariste en matière d'avancées sociales sera conduite dans les prochains mois, un accord pluri-annuel devant être discuté avec les partenaires sociaux. Sans préjuger de son contenu, la Ville de Rouen a la volonté de poursuivre la démarche de résorption de l'emploi précaire engagée en 2009.

Le deuxième axe de politique en matière de ressources humaines est en lien avec le précédent. Afin de dégager les marges de manoeuvre nécessaires au financement des avancées sociales, la maîtrise budgétaire et le pilotage de l'emploi conduiront à ne créer des emplois nouveaux que par redéploiement des ressources existantes.

Enfin, le troisième axe est placé sous le signe de la professionnalisation de la fonction ressources humaines. Les principales actions suivantes seront déployées :

- mise en place de réseaux professionnels dans les directions : référents ressources humaines, gestionnaires de proximité,
- mise en partage de la fonction ressources humaines par l'optimisation des processus (work-flow, déconcentration),
- appropriation collective du système d'information des ressources humaines (ASTRE, INSER, ...) ; renforcement de la qualité des données et articulation avec le nouveau logiciel finances Grand Angle,
- développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du pilotage de l'emploi au service du transfert des savoirs, par l'anticipation des départs.

### **3.4.3 - Favoriser la performance en améliorant la qualité de la gestion et en optimisant l'utilisation des ressources**

La Ville de Rouen a entrepris, à cet effet, une démarche de contrôle de gestion et d'évaluation des politiques publiques.

L'objectif d'un contrôle de gestion est multiple. En premier lieu, il vise à vérifier et analyser l'efficacité et l'efficience d'une action et des moyens associés. Le deuxième objectif du contrôle de gestion est dans la recommandation, laquelle découle du travail initial d'analyse et de vérification. Les difficultés ou dysfonctionnements observés doivent pouvoir être rapidement corrigés puisqu'il y va d'une meilleure utilisation des ressources et donc des dépenses de la Ville.

Cette démarche vise tout autant le contrôle interne en ayant pour objet l'action des services municipaux, que le contrôle externe, touchant aux activités déléguées ou assumées par des organismes avec lesquels la Ville de Rouen travaille. Dans tous les cas, il s'agit d'un contrôle constructif, partagé avec les acteurs concernés et visant à un diagnostic partagé.

Le contrôle de gestion a d'ores et déjà permis à la Ville de Rouen de revoir ses relations avec certains de ses délégataires (parkings, fourrière) et d'améliorer les modalités de négociation avec ceux-ci. Associé désormais au nouveau logiciel « Grand Angle », il permettra de progresser dans la visibilité des ressources affectées à chaque politique mise en oeuvre.

L'évaluation des politiques publiques est un outil désormais utilisé par de nombreuses administrations. Elle a pour but de vérifier qu'une politique répond bien à des besoins identifiés, et que ses résultats satisfont effectivement ces besoins. Elle s'assure aussi que les moyens utilisés l'ont été à bon escient, en terme d'enveloppe comme en terme de finalité d'usage. Elle a aussi pour objectif d'apprécier toutes les conséquences induites par la mise en oeuvre de cette politique, directes ou indirectes.

L'intérêt pour l'ensemble de l'équipe municipale est de pouvoir mesurer et affirmer clairement les résultats de son action. Il est aussi de pouvoir, le cas échéant, modifier cette action, s'il apparaît au fur et à mesure de sa mise en oeuvre, qu'elle ne répond pas, dans ses objectifs ou dans les moyens utilisés, aux finalités escomptées. De nombreuses politiques feront progressivement l'objet d'une telle évaluation. 2010 verra le démarrage des évaluations du plan « lecture publique » et de la politique de propreté.

## CONCLUSION

Cette présentation de l'ensemble des projets à lancer ou à poursuivre l'an prochain est une réponse forte de la municipalité aux attentes des rouennais. Il s'agit bien d'être au plus près de leurs préoccupations quotidiennes. Les priorités du mandat seront ainsi déclinées selon les engagements pris en 2008 et inscrits au PPI.

Cette volonté se manifestera d'abord à l'égard des populations les plus démunies et en difficulté, celles dont la crise économique et sociale a fragilisé la situation.

Enfin, dans ce contexte morose et incertain, Rouen entend renforcer ses liens avec les collectivités locales. Ces partenariats avec le Conseil Régional, le Département, la CAR, et l'Etat ont déjà permis de prendre date sur des opérations importantes comme en témoignent les projets inscrits au Contrat d'Agglomération ou les nouveaux axes du dispositif de renouvellement urbain dans les quartiers des Hauts de Rouen et Grammont. Dans une logique de construction commune du territoire, ces échanges seront intensifiés pour améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité des services publics.

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL  
Adjointe au Maire